

NON À LA RETRAITE DES MORTS, RETRAIT DU PLAN MACRON !

En 2020, les salariés, les jeunes, les sans-emplois avaient sauvé le système de retraite actuel par une mobilisation massive, qui avait débuté le 5 décembre 2019 à l'appel des syndicats de la RATP. Durant plusieurs semaines entre décembre 2019 et février 2020, la lutte avait été acharnée.

Certains se plaisent à dire que le COVID avait seul contraint le gouvernement à suspendre son projet de retraites par points. **Mais ne soyons pas dupes : la mobilisation et la reconduction de la grève avaient été un frein majeur pour bloquer le projet, qui n'a pas pu aboutir.**

Boostés par un nouveau quinquennat, Macron et sa clique remettent le couvert en pointant du doigt le dit « déficit » du système actuel de financement des retraites pour modifier ses paramètres dans un sens toujours plus défavorable aux salariés et les faire ainsi travailler plus longtemps.



Mais que dit le dernier rapport annuel du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) ?

COR : service du Premier ministre créé en 2000 pour étudier la question de la retraite en France et que l'on ne peut donc pas soupçonner d'être un repaire de syndicalistes...

Ce que dit le dernier rapport du COR :

« Le système de retraite affiche un excédent de près de 900 millions d'euros en 2021. L'excédent global de 2021 est la résultante d'un déficit des régimes de base du privé plus que compensé par un excédent des régimes complémentaires de ce même secteur. Les régimes des fonctionnaires sont quasiment équilibrés de même que les régimes des indépendants. »

Dans la suite de ce rapport, plusieurs scénarios sont envisagés, tout en soulignant les incertitudes qui entourent ces travaux de projection. Ainsi, le COR suppose :

« Entre 2021 et 2032, le solde du système de retraite se dégraderait assez sensiblement : légèrement excédentaire à l'origine, il deviendrait déficitaire de -0,4 point de PIB en 2027 et -0,8 point de PIB en 2032. »

Mais d'ajouter un peu plus loin :

« En agrégeant les réserves constituées, les réserves totales du système de retraite en répartition s'élèvent à un peu plus de 206 Mds€, soit 8,3 % du PIB en 2021. »

Lien pour lire le rapport du COR :

https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2022-12/RA_COR2022%20def.pdf



NON A LA RETRAITE DES MORTS !

**60 ans
37,5**



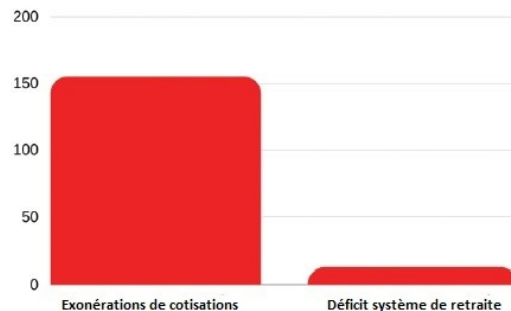
RETRAIT DU PLAN MACRON

Attention aux mensonges d'état : le système actuel de retraite est tout à fait viable !

On nous annonce 12 milliards d'euros de "déficit" en 2027, alors que le gouvernement n'est pas capable de prévoir le taux d'inflation 6 mois à l'avance !

On nous annonce 12 milliards d'euros de "déficit" en 2027, pour un système de retraite qui collecte plus de 300 milliards d'euros. Et c'est ainsi qu'ils tentent de justifier leur réforme !

On nous annonce 12 milliards d'euros de "déficit" : ridicule en comparaison des 150 milliards annuels d'exonérations de cotisations (ce qu'ils appellent des «charges sociales») dont bénéficient les entreprises sans contreparties ni garanties !



En supprimant ces exonérations et en reversant comme il se doit les cotisations sociales à la sécurité sociale, il n'y aurait aucun déficit annoncé (programmé ?).



Quelle hypocrisie de vouloir repousser l'âge légal de départ à la retraite !

Un rapport de la DARES publié en avril 2022 explique qu'en France, le taux d'emploi des 55-64 ans est de 56%.
(DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques - ministère du Travail)

Le dernier rapport de l'Insee sur l'espérance de vie en bonne santé détermine l'espérance de vie en bonne santé pour les femmes à 65.9 ans, 64.4 ans pour les hommes.

Lien rapport insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281641?sommaire=3281778&q=esperance+de+vie+bonne+sant%C3%A9#tableau-figure1>

Et on reculerait l'âge de départ à la retraite à 65 ans ?
Même à 64 ans, ce serait une retraite des morts !

Aujourd'hui, les annonces du gouvernement sont claires : report progressif de l'âge de départ à la retraite de 62 à 65 ans qui s'appliquerait dès 2023 pour la génération 1961.

Pour FO, le recul de l'âge de la retraite n'est pas négociable. Le retour à un départ à 60 ans avec 37,5 annuités doit être la perspective.

C'est pourquoi il est urgent de construire une mobilisation à l'image de celle amorcée le 5 décembre 2019 au risque, sinon, d'être dépassés par les événements et de subir un 49-3.

La question de la grève et de sa reconduction doit être débattue dans l'Éducation nationale, mais également dans l'ensemble des secteurs du public et du privé.

C'est toutes et tous ensemble, privé / public, que nous gagnerons.

Les confédérations syndicales doivent lancer un appel unitaire interprofessionnel clair pour organiser la grève, la grève dans sa reconduction. Elles doivent aider les personnels à s'inscrire dans ce mouvement par la mise en place de caisses de grève.